

Proposition : Première

Titre : L'ÉUC et le réchauffement de la planète – le défi incontournable

**Source : Le comité Église et société du Consistoire d'Ottawa
(version originale provenant de *Glebe-St. James United Church*)**

Décision du Consistoire d'Ottawa : Approbation et transmission

ATTENDU QUE l'Église Unie du Canada est déterminée à mettre en œuvre les décisions et les politiques adoptées dans les dernières années au sujet de l'environnement et des changements climatiques ¹; souhaite fonder son agir sur des prises de conscience récentes de la théologie de l'environnement et des nouvelles informations sur les conséquences des changements climatiques ², et veut jouer pleinement son rôle pour faire face au défi du réchauffement de la planète, selon des principes « de justice, d'équité et de solidarité dans le développement humain et la préservation de l'environnement » ³,

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le 40^e Conseil général 2009 :

1. déclare sans équivoque que le réchauffement de la planète est réel et menace le monde tel que nous le connaissons; ce processus est principalement et de façon croissante le résultat de l'activité humaine et exige un changement de paradigme; une intervention s'impose de manière prioritaire en accordant une attention toute particulière aux pauvres et aux plus vulnérables partout;

2. reconnaisse la responsabilité particulière des chrétiens, à l'instar de Noé, de répondre au défi contemporain de s'adapter et d'atténuer les changements climatiques, en s'inspirant des enseignements des Premières Nations sur les relations justes avec l'environnement naturel, en travaillant de concert avec d'autres confessions, religions, personnes et institutions qui partagent ce point de vue, à l'intérieur des gouvernements ou non, - et ainsi former une grande coalition pour la protection de la terre et de ses habitants, au moyen de mesures économiques contraignantes entre autres;

3. affirme la détermination de l'Église Unie du Canada à s'impliquer pleinement pour faire comprendre ces enjeux dans la société et sa volonté de répondre adéquatement tant aux menaces qu'aux opportunités; à cette fin, elle fera la promotion d'un programme d'intervention à travers l'Église s'inspirant entre autres des modèles appropriés ci-joint en annexe;

4. invite en conséquence le modérateur, la secrétaire générale, l'Exécutif du Conseil général, les assemblées décisionnelles, les instances et les paroissiens/paroissiennes de l'Église Unie à une nouvelle réflexion d'urgence sur la marche à suivre dans leurs milieux respectifs, incluant sans s'y restreindre la création de liturgies, de ressources d'étude et d'ateliers de formation, ainsi que, en solidarité avec les groupes de leur milieu, la défense des droits, la prise de décisions et l'intervention dans leur contexte spécifique, avec leur représentants et interlocuteurs, en pesant le pour et le contre de ce qui convient dans leur situation;

5. demande que l'Exécutif du Conseil général présente un rapport intérimaire de l'ÉUC au 41^e Conseil général, et à toute l'Église Unie, en y ajoutant au besoin d'autres recommandations.

Proposition : Première

Titre : L'ÉUC et le réchauffement de la planète – le défi incontournable

Annexe : exemples de déclarations et de décisions provenant de l'Église Unie

Quelques options à la disposition des assemblées décisionnelles, des instances et des individus.

[Le Conseil général /le Synode XXX/le Consistoire YYY/la paroisse XXX]

1. déclare sa conviction que, sous l'inspiration et la conduite du Saint Esprit et par la prise de décisions humaines nécessaires et pertinentes tant au niveau local, national qu'international, il est possible d'entreprendre, sur la base d'un large accord, des actions concrètes et efficaces pour atténuer et s'adapter aux changements climatiques et au réchauffement de la planète ⁴;

2. décide ce qui suit : de répondre au réchauffement de la planète de façon intégrée en associant tous les aspects du travail de l'Église; de favoriser l'éducation et les discussions sur les changements climatiques, tant parmi ses membres que dans l'ensemble de la communauté nationale et internationale; de promouvoir une vision du monde positive où toute la création de Dieu peut habiter de façon viable et satisfaisante; d'œuvrer en collectivité pour atteindre cet objectif dans une perspective de justice et de pérennité écologique;

3. invite en conséquence [*les assemblées décisionnelles et les instances de l'Église selon leurs champs de responsabilité et en tenant compte des ressources financières et autres à leur disposition*] à œuvrer d'elle-même ainsi qu'en coopération avec d'autres Églises et regroupements religieux, des partenaires, des organismes non gouvernementaux, la société civile, le secteur privé et le gouvernement :

- a) pour développer et consolider des programmes au sein de l'Église Unie du Canada en réponse à sa responsabilité de prendre soin de la création, en s'aidant pour ce faire du travail et des prises de conscience du passé et sur la base de nouvelles réflexions théologiques et scripturaires;
- b) d'utiliser abondamment les ressources existantes provenant du bureau national de l'Église Unie, y compris le guide *Une Église plus verte* et d'autres outils ⁵ pour réduire au maximum notre « empreinte écologique » dans les six prochaines années (42^e CG);
- c) de s'engager de façon responsable et intelligente dans des discussions non partisans et dans la promotion de ces questions, y compris sur la place publique lorsque cela est approprié;

4. invite les membres et les sympathisants de l'Église Unie à réfléchir, par leur engagement au travail, dans les loisirs et divertissements, dans leur foyer et par leur utilisation des ressources, au rôle qu'ils peuvent pleinement tenir avec d'autres pour la promotion et l'avancement, à petite et grande échelle, d'un quartier, d'une entreprise et d'une ville durables du point de vue de l'environnement;

Proposition : Première

Titre : L'ÉUC et le réchauffement de la planète – le défi incontournable

5. invite également les autres Églises et groupes religieux, de même que les partenaires canadiens et internationaux à s'associer pour atteindre la stabilisation climatique et la durabilité écologique à leur portée en s'associant à tous les efforts déployés pour atteindre cet objectif partout où ils interviennent;

6. demande aux gouvernements fédéral, provinciaux et des territoires, de même qu'aux autorités municipales, de faire appliquer un ensemble concerté de principes de responsabilité incluant « le pollueur payeur », « le principe de précaution », « la réduction maximale du risque », « les responsabilités communes quoi que distinctes » ; et selon leurs champs propres de responsabilité de mettre de l'avant des politiques et des programmes, incluant de la recherche et du développement, comportant des échéanciers stricts, des mesures de supervision et de contrainte, au moyen d'incitatifs économiques et d'amendes, afin d'arrêter la croissance de « l'empreinte écologique » et de la réduire à des niveaux permanents de viabilité de l'environnement; de plus, d'encourager de façon concrète les individus, les entreprises et quiconque souhaitent adopter des mesures en ce sens. En particulier, des mesures devraient être prises immédiatement pour maintenir le réchauffement moyen de la planète bien en deçà de 2° Celsius; en conséquence, les pays développés devraient réduire leurs émissions de GES de 40% d'ici 2020, et de 90% en 2050 comparativement aux niveaux de 1990;

7. demande de plus au gouvernement du Canada de se joindre à d'autres nations sous l'égide des Nations Unies pour négocier des accords internationaux contraignants visant les mêmes objectifs que ceux du paragraphe 6, accompagnés de mécanismes économiques et autres, d'incitatifs et d'amendes, incluant des étapes et des procédures obligées de mise en place, de contrôle et d'imputabilité;

8. demande à tous les secteurs des entreprises et des industries du Canada de soutenir et promouvoir des démarches rigoureuses et concrètes pour atteindre le but de la stabilisation climatique et de la durabilité de l'environnement d'ici le milieu du siècle, en coopération avec les gouvernements et les autres acteurs sociaux, sur la base d'engagements contraignants pour l'atteinte de buts spécifiques et conformément aux normes et ententes canadiennes et internationales;

[*l'Exécutif du Conseil général et la secrétaire générale*]

9. décident, compte tenu de la situation budgétaire :

a) de créer des ressources accessibles de différentes formes : ex. l'Internet, pour favoriser la compréhension du public de ces enjeux; de préparer des ressources supplémentaires pour les liturgies et l'étude;

b) d'étudier la façon dont l'ÉUC peut apporter d'ici [2015?] une pleine contribution à la pérennité de l'environnement, par exemple en s'assurant que toute nouvelle construction ou rénovation majeure des infrastructures et des équipements de l'Église Unie du Canada, localement ou auprès de ses partenaires, soient réalisées en totalité sur une base de viabilité de l'environnement;

Proposition : Première

Titre : L'ÉUC et le réchauffement de la planète – le défi incontournable

c) d'étudier la possibilité de nommer un de ses administrateurs principaux comme Responsable à la pérennité de l'environnement pour l'Église Unie du Canada, dont le mandat inclurait entre autres de s'assurer que les politiques, les programmes, les pratiques et les relations de l'ÉUC soutiennent activement la viabilité de l'environnement.

Notes à propos des changements climatiques pour le Conseil général⁶

Les scientifiques experts en climatologie s'accordent pour affirmer que le réchauffement de la planète est bel et bien entamé et en expansion, le résultat de l'activité humaine, et qu'il nécessite une intervention rapide et soutenue. Il s'agit d'un enjeu collectif pour l'humanité. Et c'est tout particulièrement un enjeu pour les chrétiens. Notre foi repose sur l'affirmation que Dieu a créé la terre et a trouvé la chose « très bonne ». Nous sommes appelés « à vivre avec respect dans la création », à être « une bénédiction pour la terre », de bons résidents de notre foyer, de bons intendants (“*care-takers*” et ‘domestiques’) de ce que Dieu nous a confié, sans hypothéquer l'avenir au détriment de notre postérité. Stimulés par ce que nous apprenons de nos frères et sœurs autochtones, nous saisissons collectivement davantage ce que signifie « avoir un lien intégral à la terre », non comme dominateurs mais comme compagnons citoyens pour qu'ainsi nous puissions (c'est là notre devoir) « participer à l'œuvre divine de guérison et de restauration de la création ». Nous avons à « accomplir la justice et aimer la miséricorde » et nous savons déjà que ce sont les plus vulnérables qui subissent les contrecoups de cette crise. Notre foi mentionne des crises vraiment mondiales (ex. l'histoire de Noé) et la crise actuelle confronte toute la terre. Notre foi évoque aussi les interventions divines lors des temps d'épreuve, des miracles qui peuvent se produire même de nos jours.

Nous chantons : « *La Création de Dieu se poursuivra jusqu'à ce que toutes choses s'accomplissent dans leur plénitude... Pendant ce temps, nous saisissons le présent... prenant grand soin de la terre, choisissant la vie.* » (Notre foi chante – 39° CG)

L'Église Unie du Canada a été un chef de file parmi les Églises en ce qui a trait aux questions d'environnement, y compris du réchauffement de la planète, par exemple par la déclaration de 2000 sur la politique de l'énergie (*Energy policy*) et les décisions de 2006 sur la politique de l'eau (*Water policy*). Elle a publié un guide pour rendre les bâtiments d'église plus efficaces au niveau énergétique et plus sûrs au plan écologique (*Greening the Church/Une Église plus verte* – consulter le site Web de l'Église Unie). Elle s'est engagée dans différentes coalitions interconfessionnelles, interreligieuses ainsi qu'avec d'autres organismes et groupes non gouvernementaux, incluant la conférence de Copenhague en 2009 où les gouvernements négocieront les suivis au protocole de Kyoto. L'unité Justice, mondialisation et relations oecuméniques du secrétariat général est présentement remodelée afin de porter dorénavant, parmi de nombreux thèmes importants, le dossier « d'une communauté planétaire plus juste et viable du point de vue écologique » et d'ainsi promouvoir « de prendre grand soin de la création... »

Compte tenu des incidences croissantes du réchauffement de la planète et de l'évidence de son impact, il est toutefois opportun que le Conseil général se penche de nouveau sur une approche holistique des changements climatiques, à l'éclairage d'une réflexion théologique continue, et exprime son souci de la terre et tous ses habitants. Cette nouvelle réflexion doit refléter l'importance primordiale de ces questions à long terme, cela dans le respect des responsabilités et des mandats respectifs des structures ecclésiales et des instances, particulièrement des quatre niveaux d'assemblées décisionnelles et du secrétariat général, et tout en appelant chaque personne à exprimer sa foi de façon conséquente au travail comme au jeu, dans la famille et toutes ses relations. Personne n'est sans influence ni incapable d'agir.

Proposition : Première

Titre : L'ÉUC et le réchauffement de la planète – le défi incontournable

C'est sur ces considérations que différentes interventions possibles sont proposées en annexe pour l'Église, ses assemblées, ses représentants et ses membres; il s'agit d'exemples qui ne visent aucunement à déterminer quelle assemblée ou autre instance devrait mettre en application tel ou tel aspect. C'est à chaque constituante d'assumer ses responsabilités. D'autres possibilités d'intervention seront sans aucun doute initiées et réalisées par des assemblées et des instances particulières, de même que par des paroisses, des petits groupes et des individus. Regroupées, ces décisions peuvent générer une cascade de nouvelles actions au sein de l'Église Unie, dans la direction de cette promesse « ... de cieux nouveaux et d'une terre nouvelle... » (Apocalypse 21,1) là où prévaudront justice, équité, solidarité, paix et amour. *L'espérance EST une option.*

Notes:

¹ Consulter particulièrement “*ENERGY IN THE ONE EARTH COMMUNITY, Current Challenges and Future Options for Energy Use In the Canadian and Global Contexts*”, une déclaration adoptée lors du 37^e Conseil général d’août 2000; ainsi que les décisions d’orientation sur les enjeux de l’eau lors du 39^e Conseil général d’août 2006 (dont « L’eau : la vie avant le profit »).

² Les rapports du Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat (GIEC) de l’ONU (Le *Rapport de synthèse 4* du 17 novembre 2007, fondé sur les rapports 2007 des trois Groupes de travail : contribution du Groupe de travail I *Les éléments scientifiques*; contribution du Groupe de travail II *Conséquences, adaptations et vulnérabilité* ; contribution du Groupe de travail III *L’atténuation du changement climatique*. <http://www.ipcc.ch/>)

³ Déclaration du Conseil œcuménique des Églises lors la rencontre des participants au protocole de Kyoto de Poznan, Pologne, le 12 décembre 2008 (négociations sur les suites de l’accord de Kyoto) : “*Faith and Feasibility – Responsibly Searching for a ‘new heaven and a new earth’*”.

⁴ Voir par exemple Chris Turner : “*The Geography of Hope—A Tour of the World We Need*” Random House Canada, 2007.

⁵ Consulter *Faith and the Common Good: “Greening Sacred Spaces”* www.faitn-commongood.net.

⁶ Pour de plus amples informations consulter le site Web de *Glebe-St. James U.C.* --www.glebestjames.ca/.